

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO

QUI EST EN VOUS

CONFORTABLE

RÉUTILISABLE

SÉCURISANT

ESTHÉTIQUE

*EPI : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Ce sont les équipements portés destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après mise en oeuvre des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques. Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, image vis-à-vis d'autrui, prix, réutilisation, coupe mieux adaptée aux tâches... Ces innovations récentes contribueront à encourager et faciliter l'évolution des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.



UN RISQUE INVISIBLE

- Tous les produits phytos sont concernés : les produits conventionnels comme les produits de biocontrôles, biologiques ou minéraux.
- Même si la contamination n'est pas visible, ils ne sont pas anodins.

UN COMPORTEMENT ADAPTÉ

- En première intention, il faut **réduire les usages et les risques associés aux produits phytos (plan Ecophyto)**.
- Si ces produits et les pratiques ont évolué, il est important d'améliorer encore les comportements. Pour votre santé et celle de vos proches, le port des EPI doit devenir un geste habituel et professionnel.

LES EPI NE SONT QU'UN ÉLÉMENT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION

Evaluer les risques et réduire les quantités de produits utilisés.

Introduire des pratiques alternatives.

Danger des produits

Matériel de pulvérisation non fiable

Hygiène et comportement

Insuffisance de la protection collective

Les EPI seuls ne suppriment pas le risque. Pour leur donner toute leur efficacité, il convient au préalable de bien s'informer (lecture des étiquettes), organiser son environnement de travail et veiller à l'ensemble des règles d'hygiène.

Sélectionner des produits phytos avec un meilleur profil toxicologique, privilégier les formulations granulés plutôt que poudre mouillable...

Choisir un matériel bien conçu, entretenu et régulièrement réglé...

Se laver les mains, prendre une douche en fin de chantier, ne pas introduire d'éléments souillés (EPI, téléphone...) dans la cabine ou à la maison...

Abandonner les tracteurs sans cabine, changer les cartouches des filtres, organiser l'aire de préparation, adopter des systèmes de transfert sans contact...

DES IDÉES REÇUES TENACES SUR LES EPI !

FAUX LES EPI N'ONT PAS ÉVOLUÉ
De nouvelles gammes d'EPI sont désormais disponibles et dédiés à l'agriculture.

FAUX C'EST TROP CHER
Désormais réutilisables, c'est un geste pour l'environnement et ils sont environ 30 à 40 % moins cher que des EPI à usage unique.

FAUX LES EPI NE SONT PAS CONFORTABLES
Non, des tissus innovants permettent aux EPI d'être plus confortables, mieux adaptés et aussi efficaces.

FAUX C'EST STIGMATISANT
Non, bien moins que l'ancienne génération d'EPI. Un véritable effort de design a été réalisé sur les nouveaux EPI.

VRAI C'EST VRAIMENT INDISPENSABLE
Oui, pour toutes les phases de travail présentant un risque d'exposition.



EPI : DES ÉVOLUTIONS MAJEURES

1/ DE NOUVELLES PRÉCONISATIONS EPI OFFICIELLES
Sauf pour les phases d'expositions plus exposantes (ex : tracteur sans cabine en pulvérisation vers le haut, certains traitements par lance ou pulvérisateur à dos...), l'approche globale de ces nouvelles recommandations vise à faire porter tout au long du chantier phytos un EPI basal (l'EPI vestimentaire) auquel vient se rajouter des EPI complémentaires (gants, masque, tablier), uniquement pour les phases les plus exposantes (mélange, chargement, nettoyage) et ainsi éviter des phases d'habillage/déshabillage complet en cours de travaux.

2/ DES NORMES INTERNATIONALES DÉDIÉES À L'AGRICULTURE
L'agriculture possède enfin ses propres normes EPI, dédiées au métier d'agriculteur (design, confort, sécurité). Précédemment les normes de protection chimiques étaient plutôt adaptées pour protéger des ouvriers en usine.

3/ UNE FILIÈRE DÉDIÉE DE RÉCUPÉRATION DES EPI PHYTOS
ADIVALOR propose la récupération des EPI de protection chimique (phytos et semences traitées). Ces EPI usagés sont à déposer chez un distributeur partenaire, dans un sac translucide, à l'occasion des collectes de PPNU (Produits Phytos Non Utilisables).

RÉGLEMENTAIRE
Ce sont les préconisations qui figurent sur chaque produit phytos qui font foi. Pour les quelques situations non couvertes par les tableaux EPI, il est de la responsabilité de chaque utilisateur d'apprécier le risque.

TABLEAU EPI, QUI FIGURE DÉSORMAIS DANS LE LIVRET DE L'ÉTIQUETTE DES PRODUITS PHYTO

Ce tableau n'est QU'UN EXEMPLE, son contenu change selon chaque produit phyto.

A CHAQUE LIGNE correspond une catégorie d'EPI.

DANS CET EXEMPLE, les bottes normées ne sont pas nécessaires pour les tâches décrites (aucune case n'est colorée dans la ligne). Des chaussures fermées, chaussures de sécurité ou des bottes classiques suffisent.

- CARACTÉRISTIQUES DES EPI**
- GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES (CERTIFIÉS EN 374-3) OU À USAGE UNIQUE (CERTIFIÉS EN 374-2)
 - EPI VESTIMENTAIRE CONFORME À LA NORME NF EN ISO 27065
 - EPI PARTIEL BLOUSE OU TABLIER À MANCHES LONGUES CATÉGORIE III TYPE PB3 CERTIFIÉ EN 14605+A1
 - COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE CATÉGORIE III TYPE 3 OU 4 CERTIFIÉE EN 14605+A1:2009
 - LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL CERTIFIÉS EN 166:2002 (CE, SIGLE 3)
 - PROTECTION RESPIRATOIRE DEMI-MASQUE OU MASQUE (EN 140:1998) ÉQUIPÉ D'UN FILTRE P3 (EN 143:2006) OU A2P3 (EN 14387:2008)
 - BOTTES NORMÉES CERTIFIÉES EN 13 832-3:2006

PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :

MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
RÉUTILISABLES	À USAGE UNIQUE (*)	À USAGE UNIQUE	À USAGE UNIQUE (*)	À USAGE UNIQUE	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES
EPI VESTIMENTAIRE ET EPI PARTIEL					EPI VESTIMENTAIRE ET EPI PARTIEL	
OU					OU	
TYPE 3 OU 4				TYPE 4	TYPE 3 OU 4	

SI LA CASE EST COLORÉE, ALORS L'EPI EST REQUIS.
Si nécessaire, la case peut contenir un complément d'information (exemple : gants réutilisables en nitrile ou le type précis de la classe de normalisation).

Ces PICTOGRAMMES vous GUIDERONT dans le choix de vos EPI.

A CHAQUE COLONNE correspond une tâche ou un matériel de traitement spécifique.

ICI, POUR LA PROTECTION DU CORPS :
il faut soit porter un EPI vestimentaire et un tablier ou, si vous préférez, une combinaison de protection chimique (type 3 ou 4).

* EN CAS D'INTERVENTION À L'EXTÉRIEUR ; DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

PARCOURS DE VOS EPI : DE L'ACHAT À L'ÉLIMINATION



Le risque chimique (produits phytos, biocides, antiparasitaires...), comme tous les autres risques sur les exploitations agricoles, doit être réfléchi dans une réflexion globale de prévention.

Les EPI n'en sont qu'un maillon de la prévention.

L'utilisateur n'est pas seul responsable de sa sécurité et de celle de ses proches. C'est pourquoi l'ensemble des partenaires et préventeurs de la filière agricole a décidé, pour la première fois, de s'engager collectivement dans le cadre du Contrat de Solutions (Fiche 18 : EPI, systématiser leurs utilisations dans le cadre de la prévention du risque chimique).

Cette campagne vise à informer les utilisateurs des nouvelles « règles » liées aux EPI et à présenter les innovations de **la nouvelle génération d'équipements** aujourd'hui disponibles : **plus efficaces, confortables, réutilisables et à l'esthétique mieux adaptée.**



Partenaires du Contrat de Solutions



Fabricants d'EPI



Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos

www.epiphyto.fr

